

La Problématique de L'accouchement « Sous X »¹

Dr ABDEREMANE SOILIH DJAE

Enseignant à l'université des Comores
abderemanesoilhidjae@yahoo.fr
asoilhidjae@gmail.com

Résumé

L'accouchement sous X, ou accouchement anonyme avec abandon de l'enfant est constitué d'un enfantement sous le secret. Plusieurs personnes préfèrent ce mode d'accouchement que l'infanticide ou l'IVG. Il permet en conséquence aux futures mères d'accoucher et proposer une éventuelle adoption de son enfant.

Le but de notre étude est de mener un sondage pour la possibilité d'introduire cette entreprise dans la société comorienne.

Par l'augmentation des IVG et l'infanticide, certaines sociétés ont préféré institutionnaliser l'accouchement sous X. Ce dernier attise encore à l'heure actuelle de nombreux débats dans la société comorienne de notre échantillonnage qui rejette l'accouchement sous secret.

Mots clés : L'accouchement sous X ; infanticide ; IVG ; femmes ; enfants

INTRODUCTION

L'accouchement sous X se définit comme tout enfantement anonyme avec abandon de l'enfant. Juridiquement, ce terme désigne l'accouchement confidentiel qui donne la possibilité à une femme d'accoucher sans que personne ne révèle son identité sans son consentement.

Dans toute société, la naissance d'un enfant est perçue comme un signe de bonheur et d'espoir. Les conditions sociales et les grossesses non désirées, la maternité pour certaines femmes est impensable. Dans ces mêmes principes, on peut considérer qu'un enfant non désiré est celui dont sa mère ne peut ni assumer son éducation ni lui réserver un avenir meilleur.

Le plus grand souhait des femmes est de tomber un jour enceinte, un moment unique de sa vie. Des milliers des femmes dans le monde se trouvent dans l'impossibilité d'avoir d'enfants et font recours à des moyens artificiels coûteux, parfois dangereux pour leurs santé. Peut-on imaginer malheureusement qu'il existe des situations pénibles qui poussent une femme à abandonner son enfant à la naissance ?

L'accoucher sous X est-il une solution permettant à l'enfant de grandir dans un environnement favorable à son épanouissement ? L'accoucher sous X est-il une bénédiction ou une malédiction pour l'enfant et sa mère ?

¹ The Issue of Childbirth 'Under X'

1. MATERIELS ET METHODES

Le débat relatif à cette étude a commencé dans certaines places publiques de la grande Comore, d'Anjouan et de Mohéli entre juin 2019 et octobre 2020. L'enquête a été touchée par des universitaires. L'objectif de cette étude est de fournir quelques indices permettant à mener une réflexion sur l'accouchement sous X afin de réduire considérablement les IVG² clandestines et les suicides liés aux grossesses non-désirées. Notre enquête se focalise sur la problématique l'accouchement sous X en tant que solution alternative aux problèmes socioculturels et économiques liés à la grossesse non désirée.

De façon spécifique cette étude vise à démontrer les causes et les conséquences de l'accouchement sous X qui laisse souvent l'enfant dans la précarité totale. Nous avons interviewé 34 étudiants de l'université des Comores, 5 chefs religieux, 37 hommes et 22 femmes résidant dans notre zone d'étude.

Ensuite, notre étude nous a permis d'obtenir des points de vue divers de cet enfantement anonyme dans un pays dont la religion et la culture sont intimement liées.

1.1. Outil de collecte de données

Au cours de l'enquête, les interviews ont été conduites à l'aide d'un questionnaire préétabli auprès des personnes citées plus haut. Elle permet de recenser toutes les causes et les conséquences possibles de l'accouchement sous X., toutes les femmes de notre étude sont âgées de 17 à 36 ans. Près de 63 % des personnes de notre étude résident en milieu rural et sont sans emploi.

2. RESULTATS

2.1. *Qu'est-ce qui pousse une femme à abandonner son enfant à la naissance ?*

Après un viol, une femme peut ne pas vouloir garder l'enfant qui est considéré par la victime comme « le trophée » de cet acte odieux. Elle se trouve dans l'obligation de faire recours à l'accouchement anonyme ou à l'IVG. Nous avons constaté que soit 67 % des femmes de notre étude, fera recours à l'accouchement sous X au lieu de l'avortement et 33 % auraient préféré se débarrasser définitivement de l'enfant issu d'un viol. L'enfant pourrait subir de plein fouet les effets pervers de grandir sans parent ou de passer de foyer en foyer à un âge crucial sa croissance.

Lorsque l'état de santé de la mère ne lui permet pas d'élever l'enfant sans assistance. C'est le cas par exemple d'une femme souffrant des troubles psychiques ou mentaux, ou qui a un handicap physique au point qu'elle a même besoin d'aide pour faire ses besoins essentiels. Donc, 97 % des personnes de notre étude approuve le recours à l'accouchement anonyme pour raison de santé et 3 % ne se prononce pas.

La pauvreté des ménages de ses dernières décennies rend la femme dans une situation de précarité totale. La monoparentalité féminine laisse la femme dans le dépourvu. Ici, les avis sont partagés. D'une part, 55 % des enquêtées estime que c'est irresponsable qu'une femme avorte ou accouche sous X pour raison de la pauvreté contre 45 %. Dans notre société, une femme qui accouche sous X sera mal vu par la société quel que soit la situation de son foyer. On lui attribue toujours la faute. Elle est obligée d'assumer cette lourde responsabilité, car même sa propre famille ne la comprendra jamais.

² IVG est l'Interruption volontaire de Grossesse

Pour enrichir notre débat, certains étudiants de l'université des Comores déclarent que la violence conjugale, le désir de poursuivre les études et/ ou le chômage pourraient être aussi un motif d'accouchement anonyme.

Certaines femmes préfèrent immigrer à Mayotte, un traversé presque mortel que d'élever seules un enfant né hors mariage. Ainsi, cette situation porte atteinte à l'intégrité physique et mentale de la femme. Ceci nous laisse dire que l'accouchement sous X pourrait être une solution face aux conséquences des IVG clandestines qui ne cessent d'augmenter ces dernières décennies.

Sans ressources et souvent sans travail, l'institutionnalisation de l'accouchement sous X favoriserait la violation de droits fondamentaux de la femme et de ces enfants. A l'heure actuelle, on observe des enfants souffrant des maladies, de la malnutrition et des conditions d'hygiène difficile due souvent par l'absence d'un encadrement du père et/ou de l'État. Beaucoup ne fréquentent pas l'école en raison de la pauvreté de leurs mères et d'autres sont obligés de travailler pour subvenir aux besoins de leurs familles.

Dans certaines cultures et religions, les rapports sexuels et grossesses hors mariage sont prohibés, voire même tabous. C'est ainsi que la femme préfère dissimuler une grossesse issue d'une relation hors mariage à ses proches que de se voir humilier ou d'être rejeté par la société. Lors de l'accouchement, elle préfère l'enfantement anonyme souvent par contre cœur.

3. DISCUSSION

3.1. Historique de l'accouchement sous X

Il est à noter que l'abandon d'un enfant pour tel ou tel motif ne date pas d'aujourd'hui. Dans la Grèce antique l'abandon d'un enfant était organisé formellement sous la forme de rituelle devant un espace sacré comme les temples. Les dieux grecs avaient le pouvoir de décider du sort de l'enfant abandonné.

Dans le Rome antique, le père de l'enfant avait droit de vie ou de mort sur ses enfants. Sous l'influence de la religion, les comportements se modifièrent et dès le IV^{ème} siècle, l'infanticide et l'abandon furent condamnés.³

Dans une époque où l'utilisation des contraceptives était interdit par plusieurs chefs religieux, l'abandon d'un enfant, l'infanticide et l'IVG ont une histoire étroitement liée à la condamnation sociale, religieuse, de la naissance hors mariage et de l'homosexualité. Ce dernier suscite encore à nos jours de nombreux débats sociaux. Donc, l'accouchement sous x permettrait aux femmes d'échapper au déshonneur relatif à l'abandon de l'enfant, de l'avortement ou l'infanticide, des infractions lourdement punies par la loi.

L'Église, elle-même, reconnaît la maternité secrète en 1774, sous le pontificat de Clément XIV⁴

La religion musulmane n'est pas indifférente de l'abandon de l'enfant. Selon certains chefs religieux, l'accouchement anonyme est strictement interdit par l'islam au même titre que l'infanticide et l'IVG.⁵

Selon le Dr Ibrahim, spécialiste en interprétation coranique, « L'Égypte des pharaons, les magiciens du royaume ordonné l'élimination de tout enfant de sexe

³Comité éditorial de l'UVMaF, « L'accouchement sous le secret » Support de Cours, Université Médicale Virtuelle Francophone, 2011-1012; page 4.

⁴ Ibid.

⁵ En quête de l'auteur,

masculin, dans une époque où tous les nouveau-nés mâles devaient être tué pour la pérennisation du royaume. Comme toute mère, la protection de l'enfant était impérative malgré les risques liés à l'entretien d'un petit garçon. La mère l'a mis dans une corbeille de papyrus et le posa sur la rive du Nil. Le destin de l'enfant lui amène chez le roi pharaon pour être élevé comme les leurs. La quasi-totalité des livres saints n'a pas omis de raconter l'histoire de cet enfant, Moïse.⁶

3.2. Infanticide ou accouchement sous x

Même si la maternité pour certaines femmes reste impensable, l'accouchement anonyme peut s'accompagner des regrets et des remords pour elle. Si l'infanticide est considéré dangereux pour toutes sociétés et toutes religions, l'accouchement anonyme est rejeté par plusieurs personnes de notre enquête. Est-il un modèle social ou une revendication en faveur de l'égalité du genre ? Dans une société musulmane et /ou conservatrice, le débat pour l'institutionnalisation de ce mode d'accouchement pourrait être un combat perdu d'avance

4. CONSEQUENCES POUR L'ENFANT

Les conséquences de l'accouchement sous X sont énormes. Malgré que la femme soit consciente que cet accouchement sous X se traduit par abandon de l'enfant dès sa naissance. Ce dernier se trouve pris en charge par une institution sociale pour être adopté par une famille inconnue. L'enfant devient la propriété de l'État sans avoir la possibilité de connaître ses parents biologiques à moins qu'une loi l'oblige. Vous n'êtes sans savoir qu'un enfant grandit et s'épanouit favorablement chez ses parents biologiques surtout la mère.

L'accouchement sous X est considéré comme une alternative à l'avortement sans penser aux conséquences. L'enfant abandonné ne se trouve pas, il perd ses repères, ses origines pour être à la merci d'une éventuelle famille adoptive. La levée de l'anonymat, l'enfant doit naturellement chercher des réponses de son abandon. Dans notre société, l'abandon d'un enfant est une question taboue et généralement douloureuse. N'est-il pas encore temps de se cacher sous l'imperméable de l'accouchement sous X plutôt que l'IVG ? Le choix d'un enfant beau, costal et gentil est le principal souhait des familles adoptives. Qu'en est-il des enfants handicapé, laid ou chétif ?

5. CONSEQUENCES POUR LA FEMME

La volonté de se séparer anonymement d'un enfant n'est pas une chose facile pour une mère. La séparation ne se fait pas seulement lors de la gésine, mais aussi psychologique. L'aliénation culturelle et sociale de l'enfant dans la société dont il est censé évoluer est acte impardonnable que la femme doit vivre avec dans sa conscience. L'IVG et l'accouchement sous X sont des actes ignobles pour la femme et ses complices, car il ne s'agit pas seulement de se débarrasser d'un enfant, mais surtout une question de morale et consciences. Tôt ou tard, la femme finira par le regretter, déclare un père de famille. Pour justifier le recours à l'accouchement anonyme, certaines femmes mettent en avant des arguments tels leurs âges, leurs modes de vie, leurs projets, leurs

⁶ Enquête de l'auteur

relations avec leurs époux ou leurs familles entres autres. Aucun argument n'explique à lui seul la radicalité du rejet de la décision de l'accouchement sous X.

Il est sans appel qu'une femme vivante dans un milieu dans lequel une extrême détresse physique ou morale est monnaie courante, l'accouchement anonyme est une solution troublante pour elle, mais une alternative pour l'enfant. L'adoption est considérée pour certaines femmes comme une opportunité pour l'enfant de vivre une vie que ses parents n'ont pas pu lui offrir. Ce geste d'amour ne profite pas tous les adoptés. Au cours de notre enquête, nous avons demandé à des femmes en milieu rural comorien, s'elles peuvent oser accoucher sous X. 23/30 femmes qui ont osé parler nous déclarent qu'aucun cas elles ne feront jamais recours à cette méthode. Et en plus, ajoutent-elles, la religion musulmane maudit la femme qui avorte sans raison valable et n'en parlons pas l'abandon d'un enfant contre 7/30 qui est favorable à l'enfantement anonyme.

Nous avons demandé aux hommes s'ils peuvent encourager leurs femmes ou leurs partenaires à accoucher sous X. La majorité d'entre eux soit 30/37 répondent "non". Mais quand nous demandons à un polygame ou à un multiple partenaire s'il est possible d'abandonner une femme enceinte, la réponse est ça dépend "Ceci nous laisse admirer un discours hypocrite d'hommes dominant. Par contre, l'ensemble des chefs religieux sont catégoriquement opposé à ce type d'accouchement voire même à l'avortement sans proposer une solution face aux divorces sans motifs au préjudice de la femme et des enfants mineurs.

Ce qui est étonnant, l'homme ne supporte pas que sa femme accouche sous X, mais il trouve normaux le mariage plural et le divorce sans procédures juridique. Dans l'ensemble, la majorité des femmes et des hommes de notre étude rejettent l'accouchement anonyme reste muet sur l'avortement. Une femme qui aurait accouché sous X, son conjoint pourrait décliner toutes cohabitations avec elle, déclare un commerçant de la capitale des Comores.

Si nous mesurons les conséquences de ce phénomène, nous découvrons que la population comorienne dans son ensemble pourrait rejeter la gésine anonyme. Un rejet qui cache un autre fléau, l'avortement clandestin. Nous retrouvons, chez les hommes une position plus radicale que les femmes. Les mêmes tendances sont observées avec l'âge, le lieu de résidence et le niveau d'instruction.

CONCLUSION

Le principal problème traité dans cette étude est l'accouchement sous X aux Comores. C'est un sujet tabou, innovent, récent et révolutionnaire traité dans le cadre de la sociologie du genre qui ouvre des débats sur la possibilité de l'institutionnaliser à l'échelle nationale. Le cadre juridique des Comores est contradictoire. D'un côté, le droit d'origine colonial et d'autres parts, le droit musulman puis le droit coutumier.

Malgré la montée des IVG clandestine, la quasi-totalité des personnes de notre enquête rejette l'accouchement sous X. Il est à noter que notre étude est un sondage sur la possibilité de prendre cet enfantement anonyme comme solution alternative aux avortements clandestins. Le milieu rural rejette radicalement ce type d'accouchement. Toutefois, on observe une légère acceptation en zone urbaine comorienne. Le poids de la coutume et la position des chefs religieux donnent peu d'espoir au recours à la délivrance sous X., certaines personnes de notre étude évoquent *la santé de la mère et/ou du père, l'origine ou les raisons de la grossesse pour motif valable de l'accouchement sous X.*

Il faut se rappeler que le cycle de la vie est quasi inévitable pour chacun de nous. La jeunesse comme la vieillesse nous rattrapent un jour. En général, l'enfant est mieux chez ses parents biologiques et conserve ses origines. En cas d'adoption, la situation de l'enfant handicapé ou laid est inquiétante. Notre société est dominée par les traditions orales. Ces dernières nous mènent à tourner le dos à tout ce qu'on n'attend pas dans les débats publics.

Peut-on rester optimiste qu'un jour l'entreprise de l'accouchement sous X verra le jour aux Comores ? Qu'en est-il de la famille monoparentale féminine avec plusieurs enfants à charge ? On dit toujours que ce n'est pas la pauvreté qui conduit les parents à abandonner leur enfant, mais la pression familiale et le poids de la coutume pourraient en être l'origine.

Une grossesse issue de viol ou inceste peut-elle conduire à la femme à accoucher sous X pour éviter le rejet ou l'indexation de l'enfant ?